



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU- BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL 2025





Le 1^{er} mars 2026

Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

À l'attention de l'honorable René Legacy

OBJET : Rapport annuel 2025

Cher Ministre Legacy,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2025. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2024-2025 se terminant le 31 mars 2025.

Le tout respectueusement soumis,

Marie-Claude Doucet
Présidente & Chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

15 Market Square, Suite 601
Saint John, NB E2L 1E8
Telephone: (506) 643-7710
Email: info@nbib-canb.org

NBIB/CANB
www.nbib-canb.org

15 Market Square, bureau 601
Saint John (N.-B.) E2L 1E8
Téléphone: (506) 643-7710
Courriel: info@nbib-canb.org

En vertu de la *loi*, la CANB a l'obligation de faire rapport de ses activités de l'année précédente au Ministre des finances au plus tard le 1^{er} mars.
Ce rapport souligne nos activités et nos accomplissements de l'année civile 2025.



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	4
La Commission	6
Responsabilité	8
Qui réglementons-nous	8
Compagnies d'assurance	10
Que réglementons-nous	11
Comment réglementons-nous	12
Mise à jour du marché 2025	13
Demandes tarifaires 2025	14
Décisions en 2025	15
Répartition des territoires	16
Primes moyennes provinciales	16
Canadian Automobile Insurance Rate Regulators	16
Annexe A	
États financiers vérifiés	17
Annexe B	
Dépôts examinés en 2025	29

2025 CRÉDITS DU RAPPORT ANNUEL

Comptabilité | Whittaker & Estabrooks
Conception | iNk. graphic design
Imprimerie | Print Digital

Message de la présidente



C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2025 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui met en lumière les principales activités, priorités et réalisations de l'organisation au cours de la dernière année.

Tout au long de 2025, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de son mandat visant à garantir que les tarifs d'assurance automobile demeurent justes et raisonnables pour tous les Néo-Brunswickois. Cette année a été marquée par des progrès en matière de gouvernance, de processus internes, de résilience opérationnelle et de collaboration réglementaire.

Faits saillants de 2025

Renforcement de la gouvernance par un examen interne

En 2025, des efforts importants ont été consacrés à l'avancement du processus d'examen interne de la CANB, une initiative essentielle conçue pour soutenir la bonne gouvernance, améliorer l'efficacité organisationnelle et moderniser nos fondements opérationnels.

Cet examen approfondi a porté sur les processus internes, les structures départementales et les mécanismes de rapport. Les résultats de ce travail permettront à la Commission de mettre en œuvre des améliorations significatives tout au long de l'année 2026 et au-delà.

Appel d'offres pour services actuariels

Cette année, la Commission a lancé un processus concurrentiel d'appel d'offres (AO) pour des services actuariels. Étant donné l'importance fondamentale de l'analyse actuarielle pour le mandat de la CANB en termes de révision des tarifs, ce processus vise à nous assurer les services de partenaires actuariels offrant une qualité exceptionnelle, une expertise de pointe dans le secteur et des prix compétitifs.

L'appel d'offres contribuera à garantir que la Commission conserve une solide capacité d'analyse, soutienne la prise de décision fondée sur des données probantes et maintienne la confiance du public dans l'équité du processus de révision des tarifs.

Renforcer la résilience de la main-d'œuvre et le transfert des connaissances

L'année 2025 a été marquée par le départ à la retraite de plusieurs employés de longue date et très appréciés. En conséquence, la Commission a entrepris des initiatives avec ses employés afin de renforcer le travail d'équipe et le leadership, dans le but de favoriser le transfert de connaissances et de mieux se concentrer sur ses objectifs de performance. Ces efforts ont contribué à créer un environnement d'équipe plus fort, plus engagé et plus collaboratif, et seront bénéfiques à l'organisation lors des transitions à venir.

Planification de la relève pour 2026-2027

En prévision des départs à la retraite prévus, la Commission d'administration a poursuivi son travail de planification de la relève tout au long de l'année 2025. Cette planification est essentielle au maintien de la performance opérationnelle, à la préservation du savoir-faire institutionnel et à la garantie de la stabilité à long terme de la CANB. Le travail de planification de la relève se poursuivra jusqu'en 2026, en prévision des changements de leadership attendus dans les années à venir.

Collaboration inter-juridictionnelle et perfectionnement professionnel

La CANB a collaboré avec la Commission de réglementation et d'appels de l'île (IRAC) pour offrir une formation et un perfectionnement professionnel à ses membres du conseil d'administration sur la tarification de l'assurance automobile et les principes actuariels clés. Cette initiative s'est avérée très fructueuse, offrant une formation de haute qualité tout en renforçant la relation de travail entre les deux organismes de réglementation.

S'appuyant sur ce succès, la CANB entend explorer les possibilités d'offrir à l'avenir des séances de formation conjointes avec d'autres organismes de réglementation des tarifs d'assurance automobile de l'Atlantique, dans le but de générer des économies, de favoriser une collaboration accrue et de promouvoir l'harmonisation des procédures réglementaires lorsque cela est possible.

Modernisation législative de la *Loi sur les assurances*

Alors que les travaux de modernisation de la *Loi sur les assurances* se poursuivent, la CANB s'est engagée auprès du gouvernement et de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (CSFSCNB). Ces discussions ont porté sur l'évolution future potentielle des processus, des procédures et des exigences de la Commission s'agissant des dépôts de demande de révision tarifaire, en tenant compte de l'impact sur toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs.

La Commission continuera de collaborer avec les entités susmentionnées à mesure que l'examen législatif progressera.

Perspective pour 2026

À l'aube de 2026, la CANB est bien positionnée pour une année de poursuite de son amélioration et de sa dynamique positive. Les domaines prioritaires seront les suivants :

- Mise en œuvre des recommandations issues des processus internes
- Finalisation du ou des contrats de services actuariels
- Développement du personnel et planification de la relève
- Préparation de la transition de la direction
- Poursuite des initiatives de formation en collaboration avec les organismes de réglementation de l'Atlantique
- Harmonisation des processus avec la réforme législative de la *Loi sur les assurances* si les modifications législatives proposées au processus d'examen des tarifs de la Commission reçoivent la sanction royale.

Notre priorité restera toutefois de maintenir des processus réglementaires rigoureux, d'améliorer la transparence et de promouvoir l'excellence opérationnelle.



Marie-Claude Doucet
Présidente & Chef de la direction Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Remerciements

Les succès de 2025 n'auraient pas été possibles sans le dévouement et le professionnalisme de notre personnel et des membres de notre Commission. J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la CANB cette année.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à Kelly Ferris et Christine Bullock, qui ont toutes deux pris leur retraite en 2025. Leurs années de service, leur engagement et leurs contributions ont permis de faire de la CANB une organisation solide et respectée. Nous leur sommes reconnaissants de leur travail et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs projets futurs.

Grâce à une collaboration continue, une gouvernance rigoureuse et un engagement ferme envers le service public, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick demeure déterminée à remplir sa mission qui consiste à garantir que les tarifs dans notre province soient équitables, transparents, justes et raisonnables pour tous les détenteurs de polices d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick.

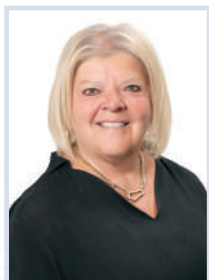
La Commission



MARIE-CLAUDE DOUCET
Présidente | Dieppe
Nommée en 2016



MARVEN GRANT
Vice-Président | Fredericton
Renouvelé en 2022



RACHEL ARSENEAU-
FERGUSON
Campbellton
Renouvelée en 2025



FERNE ASHFORD
Charters Settlement
Renouvelée en 2022



SHERRIE BOYD
Quispamsis
Nommée en 2025



FRANCINE KANHAI
Saint-André
Renouvelée en 2022



GEORGES LEGER
Dieppe
Renouvelé en 2022



BOB MCSORLEY
Hanwell
Renouvelé en 2025



GERRY PETERS
Fredericton
Nommé en 2023



HEATHER STEPHEN
Saint John
Renouvelée en 2022

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« CANB ou Commission ») est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement. La présidente est responsable du respect de la *Loi sur les assurances* (la *Loi*) ainsi que du rendement et de la gestion globale de la Commission. La présidente est également la chef de la direction (PDG) de la Commission, conformément à l'article 19.25 de la *Loi* ; par conséquent, le fonctionnement quotidien de la CANB est sous la direction de la PDG.

Au 31 décembre 2025, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de huit autres membres. Outre la directrice générale, Marie-Claude Doucet, la Commission emploie neuf personnes.

Les membres de la Commission Cyril Jonston, Brigitte M. Ouellette et Elizabeth Turgeon ont terminé leur mandat en 2025. Nous souhaitons exprimer notre gratitude pour leur service et leur dévouement au sein de la Commission.

Gouvernance de la
Commission



Notre Mandat

La Commission s'assure que les tarifs d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick sont **justes et raisonnables** et, dans la mesure du possible, fondés sur :

- l'expérience du conducteur au Nouveau-Brunswick
- l'expérience de la compagnie au Nouveau-Brunswick
- la comparaison avec les autres provinces atlantique du Canada

La mission de la Commission est de réglementer les tarifs d'assurance automobile en vertu de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et d'assurer l'équité procédurale à toutes les parties comparaisant devant la Commission.

La *Loi* exige que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au moins une fois tous les 12 mois.

Responsabilité

Les membres de la Commission participent au processus d'examen mené par la CANB, ainsi qu'à ses réunions, aux conférences et aux ateliers de formation organisés tout au long de l'année. En plus des révisions régulières des tarifs et de l'orientation des nouveaux membres, la CANB a offert en 2025, à l'ensemble de ses membres, une formation continue sur le développement des tarifs et les tendances émergentes.

Conformément à la *Loi*, les coûts de fonctionnement de la CANB sont couverts par l'industrie des assurances par le biais de cotisations annuelles.

Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 se trouvent à l'annexe A.

Qui réglementons-nous ?

Part de marché 2025

Standard	95%
Atypique	3%
Facility Association	2%

Source: Dépôts de la CANB

Le marché standard

Le marché standard est ce que nous considérons comme le marché « régulier ». Les conducteurs de véhicules qui y sont assurés ont généralement un dossier de conduite impeccable, sans accident ni condamnation au cours des 4 à 6 années précédentes.

Prime moyenne 2025

Standard	1 103 \$
Atypique	2 482 \$
Facility Association	3 002 \$
Combiné global	1 252 \$

Source: Dépôts de la CANB

Le marché atypique

Le marché atypique ou « gris » est composé d'assurés qui peuvent avoir eu un ou deux accidents avec responsabilité et/ou quelques condamnations. Évidemment, la prime facturée à ces assurés sera plus élevée que celle du marché standard car, statistiquement, ces conducteurs présentent un risque plus élevé. Les assureurs atypiques constituent une étape entre la Facility Association et le marché standard. Ce marché est vital pour un marché de l'assurance automobile sain.

Le marché de la Facility Association

La Facility Association est une entité établie en vertu de la *Loi* pour veiller à ce que l'assurance automobile soit accessible à tous les propriétaires et conducteurs de véhicules à moteur titulaires d'un permis, lorsque ces propriétaires ou conducteurs ne peuvent pas obtenir d'assurance automobile sur le marché standard ou atypique. Selon les normes canadiennes, un marché résiduel de 2% ou moins est considéré comme un indicateur d'un marché global de l'assurance-automobile sain. La Facility Association détient actuellement une part de marché de 0,9% au Nouveau- Brunswick, pour les véhicules particuliers.

Motifs de placement des véhicules particuliers dans la facility association : octobre 2024 - septembre 2025

	Particuliers	Légende
A-D Accident/Infraction _____	1 116	A Sinistre avec responsabilité, moins de 6 ans
E Historique de paiement _____	714	B Dossier de condamnation
F Nouveau conducteur _____	280	C Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance
G-L Utilisation/Type de véhicule _____	144	D Toute combinaison de A, B ou C
M Historique d'assurance non disponible _____	103	E Historique de paiement des primes
N Prime réduite _____	49	F Nouveau conducteur au Canada
O Déchéance de couverture _____	87	G État du véhicule
R Années d'expérience de conduite _____	151	H Utilisation du véhicule
S Autre _____	0	I Type de véhicule
		J Modification du véhicule
		K Emplacement – domicile où se trouve véhicule
		L Toute combinaison de G, H, I, J ou K
		M Historique d'assurance non disponible
		N Prime plus réduite que dans les autres marchés disponibles
		O Déchéance de couverture > 24 mois
		R Années d'expérience de conduite
		S Autre

Source : Facility Association

Véhicules particuliers au Nouveau-Brunswick : risques et primes de 2020 - 2024

Année	Risque souscrits	Prime souscrites
2020	515 193	503 876 097 \$
2021	525 027	558 856 538 \$
2022	530 066	590 675 003 \$
2023	534 106	616 805 047 \$
2024	549 744	681 362 356 \$

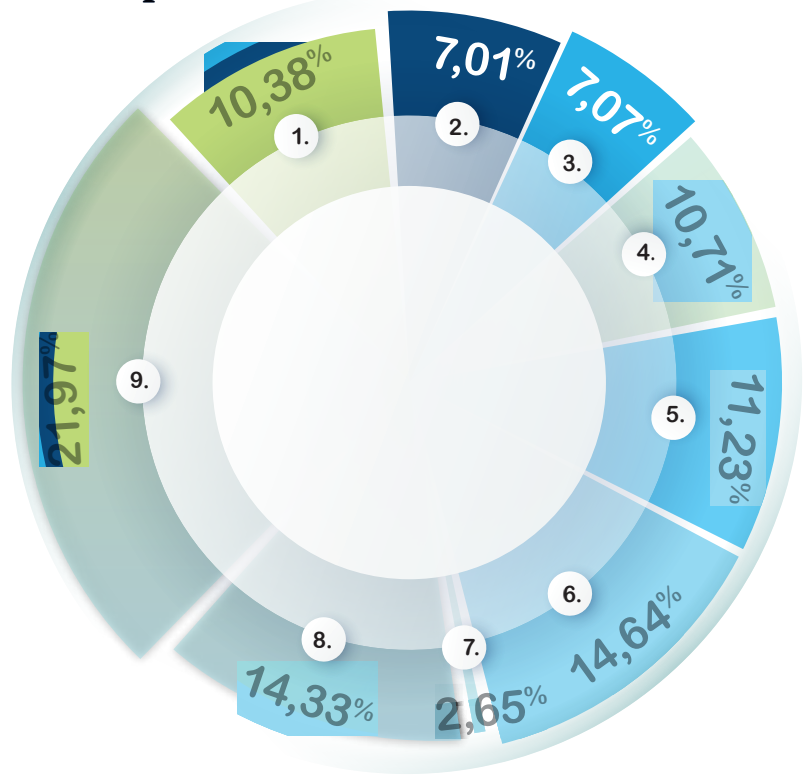
(2020-2024 : augmentation de +5,71% des risques)

(2020-2024 : augmentation de +28,62% du total des primes souscrites)

Source : ASAG AUTO1010 ATL

Compagnies d'assurance pour véhicules particuliers

Il existe 38 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules particuliers au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les dépôts tarifaires 2025 soumis à la CANB, la part de marché standard pour véhicules particuliers se répartit comme suit :



Compagnies d'assurance

- 1. Groupe Allstate** **10,38%**
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance
Pembroke Compagnie d'Assurance
Pafo, compagnie d'assurance
- 2. Groupe Aviva** **7,01%**
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale
Compagnie D'Assurance Traders Générale
- 3. Groupe Co-operators** **7,07%**
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale
- 4. Groupe Desjardins** **10,71%**
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation
La Personnelle compagnie d'assurances
- 5. Groupe Definity** **11,23%**
Compagnie d'assurance Definity
Compagnie d'Assurances Sonnet
- 6. Groupe Intact** **14,64%**
Intact Compagnie d'assurance
La Compagnie d'assurance Belair inc.

- 7. Groupe Northbridge** **2,65%**
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
Société d'assurance général Northbridge
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Compagnie d'assurance Verassure
Compagnie d'assurance Zenith
- 8. Groupe TD** **14,33%**
Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Primum compagnie d'assurance
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance
- 9. Autres assureurs** **21,97%**
CAA Insurance Company
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Continental Casualty Company
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Échelon Assurance
Facility Association
Hartford Fire Insurance Company
The Insurance Company of Prince Edward Island
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale
Assurances Sampo du Japon Inc.
United General Insurance Corporation
The Wawanesa Mutual Insurance Company
XL Specialty Insurance Company

Que réglementons-nous ?

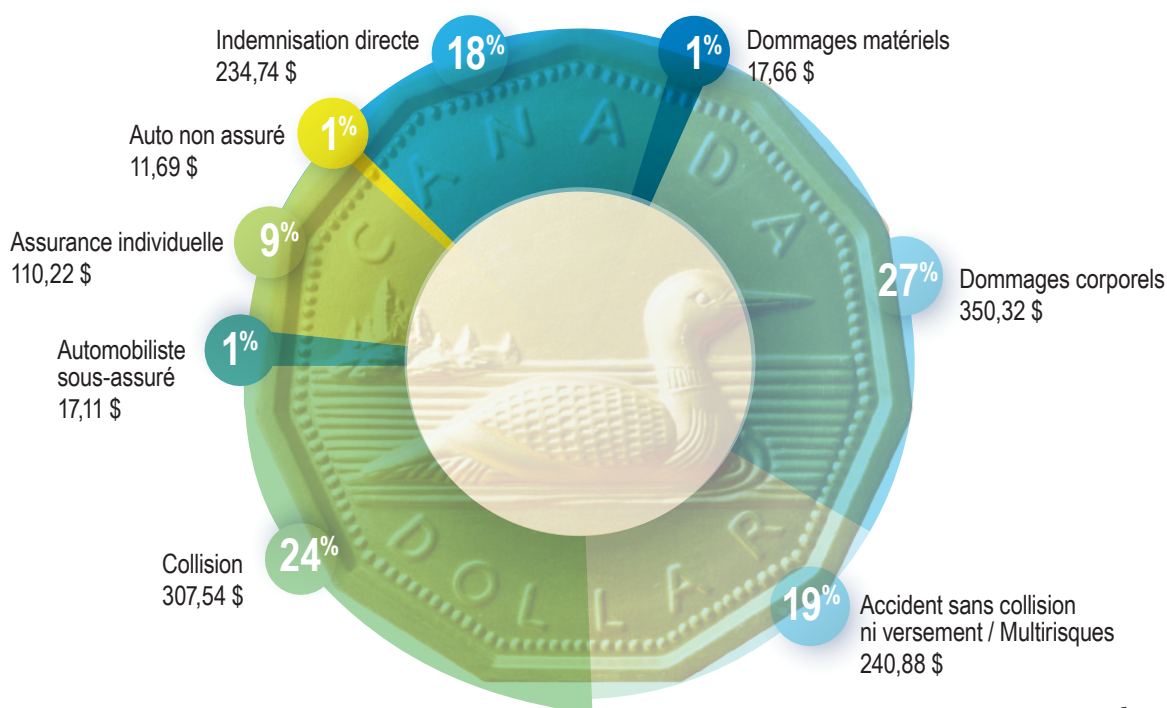
La Commission réglemente les catégories de véhicules particuliers, commerciaux et divers, tels que les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les motocyclettes. La Commission réglemente les tarifs de toutes les couvertures obligatoires exigées par la *Loi* ainsi que les couvertures facultatives telles que collision et multirisques. Comme d'autres juridictions canadiennes, nous ne réglementons pas les activités relatives aux flottes. Une flotte par définition constitue un groupe d'au moins cinq véhicules, qui sont sous une propriété ou une gestion commune, dont au moins cinq sont des véhicules commerciaux, publics ou utilisés à des fins commerciales, y compris tout véhicule loué à la même personne assurée pour une période de plus de 30 jours.

Composition du marché du nouveau-brunswick

TYPE DE VÉHICULE	POURCENTAGE
 Particuliers	75,9%
 Commercial	6,3%
 VTT	9,1%
 Motocyclette	4,4%
 Véhicule d'hiver	2,9%
 Agriculture/Divers	1,5%

Source : ASAG AUTO1010 ATL / ASAG AUTO1101 ATL

Distribution de prime par couverture pour les véhicules particuliers 2025



Source : ASAG AUTO1010 ATL

Comment réglementons-nous ?

Examens

Toutes les demandes de dépôt tarifaire (« demandes » ou « dépôts ») sont examinées par la Commission pour s'assurer que celles-ci sont conformes aux articles applicables de la *Loi sur les assurances*, aux Directives de dépôt de la CANB ainsi qu'aux normes et pratiques de l'Institut canadien des actuaires. Au cours de l'examen, il peut être demandé à la compagnie de fournir des justifications ou des informations supplémentaires. Une fois le dépôt complet, la Commission convoquera un comité pour l'examiner.

Audiences

Un assureur doit comparaître devant la Commission lorsque :

- il dépose un changement de tarif plus de deux fois dans une période de douze mois,
- il dépose un tarif qui représente une augmentation moyenne de trois pour cent supérieure aux tarifs pratiqués dans les douze mois avant la date à laquelle il propose pratiquer les nouveaux tarifs,
- la Commission l'exige, pour approfondir l'examen de son dépôt.

Examen par un comité

Si, sur la base des critères établis, une audience n'est pas nécessaire, un comité examinera la demande et recommandera à la présidente de procéder à une audience pour effectuer une enquête plus approfondie ou d'approuver la demande telle que déposée.

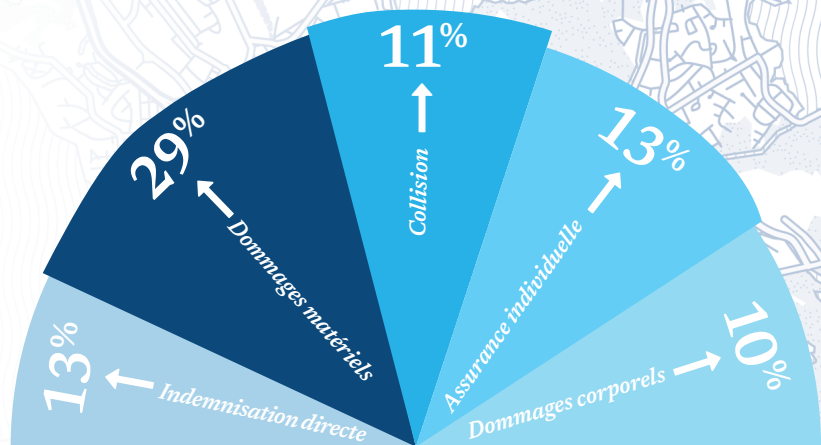
Mise à jour du marché 2025

La majorité du marché de l'assurance automobile réglementé par la CANB concerne les véhicules de tourisme (VT). Le nombre de ces véhicules assurés dans la province a augmenté de 5,7% entre 2020 et 2024, passant de 520 056 à 549 744. Les VT représentent 75,9% de tous les véhicules assurés de la province, y compris les véhicules commerciaux et interurbains, les taxis, les ambulances, les autobus, les VTT, les motos et les cyclomoteurs, les motoneiges, etc.

D'après les demandes déposées auprès de la CANB, les entreprises ont dû appliquer une hausse de tarif moyenne globale de 20,11% pour couvrir les sinistres et les frais prévus pour la période 2024/2025. Cette hausse s'est élevée à 15,89% pour les garanties obligatoires, tandis que les couvertures facultatives étaient nettement plus élevées à 28,83%. Cette forte hausse des tarifs des garanties optionnelles s'explique en partie par l'assurance tous risques, qui couvre le vol de véhicules. De 2014 à 2024, les coûts liés au vol de véhicules ont augmenté de 428% au Nouveau-Brunswick. De 2020 à 2024, les assurés du Nouveau-Brunswick ont constaté une hausse de 59% du coût moyen par sinistre pour l'assurance tous risques, alors que la prime moyenne pour cette couverture n'a augmenté que de 40%, le marché tentant de suivre le rythme de l'augmentation des vols de voitures.

Augmentation du coût par réclamation

Tendances spécifiques par couverture



Responsabilité civile pour dommages corporels Le nombre de réclamations a augmenté de 9% entre 2022 et 2024 pour la couverture des dommages corporels, et le coût moyen par réclamation a augmenté de 10%, passant de 142 412\$ à 156 507\$.

Responsabilité civile pour dommages matériels De 2022 à 2024, le nombre de réclamations pour dommages matériels a diminué de 9%, mais le coût moyen par réclamation a augmenté de 29%, passant de 10 635\$ à 13 699\$.

Indemnisation directe pour dommages matériels L'indemnisation directe pour dommages matériels (DMID) couvre les dommages subis par votre véhicule lorsque vous n'êtes pas responsable de l'accident. Globalement, le nombre de ce type de sinistre a augmenté de 4% entre 2022 et 2024, tandis que le coût moyen par sinistre a progressé de 13% sur la même période, passant de 6 897\$ à 7 823\$.

Assurance individuelle Le nombre de réclamations au titre de l'assurance individuelle a augmenté de 12% entre 2022 et 2024, tandis que le coût moyen par demande a diminué de 13%, passant de 15 231\$ en 2022 à 13 293\$ en 2024.

Collision De 2022 à 2024, le nombre de réclamations a augmenté de 5% et le coût moyen par réclamation a augmenté de 11% au cours de la même période, passant de 8 775\$ à 9 743\$.

Vols de véhicules au Nouveau-Brunswick : une préoccupation croissante

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) signale que le coût des vols de véhicules dans la région de l'Atlantique a connu une hausse spectaculaire entre 2014 et 2024 dans les quatre provinces. En effet, les réclamations d'assurance pour vols de véhicules ont dépassé 31 millions de dollars l'an dernier, comparativement à 8,4 millions de dollars en 2014, soit une augmentation de 275%.

Le Nouveau-Brunswick arrive en tête des provinces de l'Atlantique en matière de vols de véhicules, avec 788 déclarations de sinistres en 2024, totalisant des pertes de plus de 16 millions de dollars. Depuis 2014, le nombre de déclarations de sinistres liées au vol de véhicules a augmenté de 228%. De 2014 à 2024, les trois villes ayant enregistré les plus fortes hausses des coûts des réclamations pour vol de véhicule se situent toutes au Nouveau-Brunswick: Saint-Jean (520%), Moncton (746%) et Fredericton (1 672%). Les variations correspondantes des coûts des réclamations pour vol de véhicule entre 2023 et 2024 sont respectivement de 29%, -6% et -24%.

Dans les provinces de l'Atlantique, les trois véhicules les plus volés (classés par fréquence de vol) sont des camions, mais les quatrième et cinquième sont la Toyota RAV4 et la Honda Civic, des modèles prisés des voleurs de voitures depuis longtemps.

Inflation

Les tarifs d'assurance automobile continuent d'être affectés par l'inflation dans de multiples secteurs de l'industrie automobile, notamment la valeur des véhicules, les coûts de main-d'œuvre, le prix des pièces de rechange et les coûts des soins de santé.

L'inflation globale a diminué en 2025, mais en ce qui concerne les coûts qui ont un impact direct sur les demandes d'indemnisation d'assurance automobile, une tendance différente est observée. Alors que les prix ont baissé dans certains secteurs ces derniers mois, le prix de l'assurance automobile continue d'augmenter, bien au-dessus du taux d'inflation, en raison des pressions sur les prix dans de multiples domaines de l'industrie automobile.

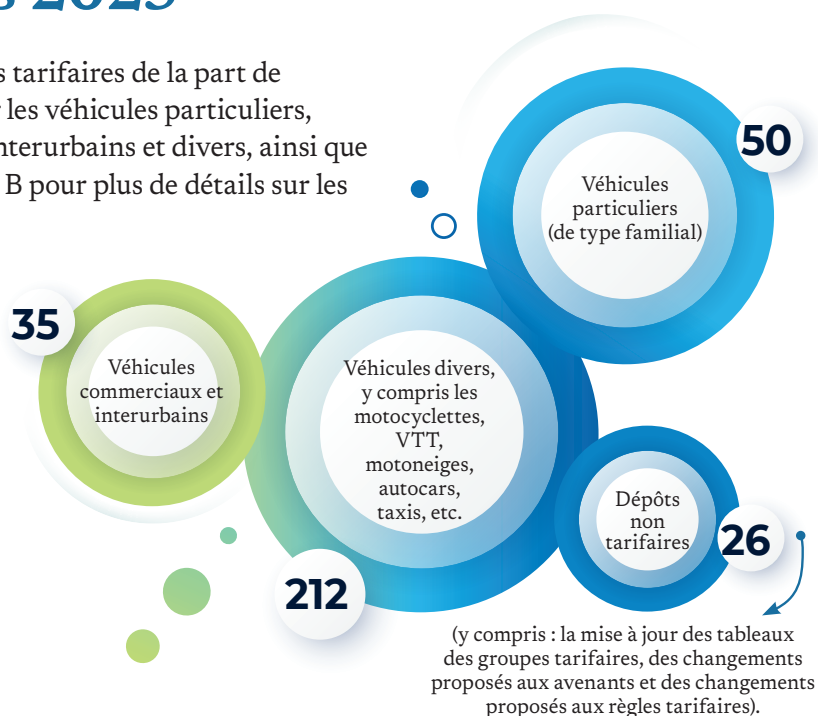
L'industrie automobile connaît également une pénurie de mécaniciens qualifiés, ce qui entraîne une augmentation des coûts de main-d'œuvre. À ce jour, les droits de douane et la guerre commerciale mondiale ont eu un impact limité sur l'industrie automobile, principalement parce que la mesure dans laquelle les droits de douane se traduisent par une inflation des prix à la consommation demeure incertaine. De plus, certains comportements des consommateurs, comme la substitution de produits, ont pu contribuer à atténuer les pressions inflationnistes.

Demands Tarifaires 2025

En 2025, la Commission a reçu des demandes tarifaires de la part de compagnies et de la Facility Association pour les véhicules particuliers, différents types de véhicules commerciaux, interurbains et divers, ainsi que d'autres dépôts non tarifaires. *Voir l'annexe B pour plus de détails sur les changements tarifaires approuvés.

Nombre de dépôts

La Commission a examiné un total de **323** dépôts en 2025, dont :

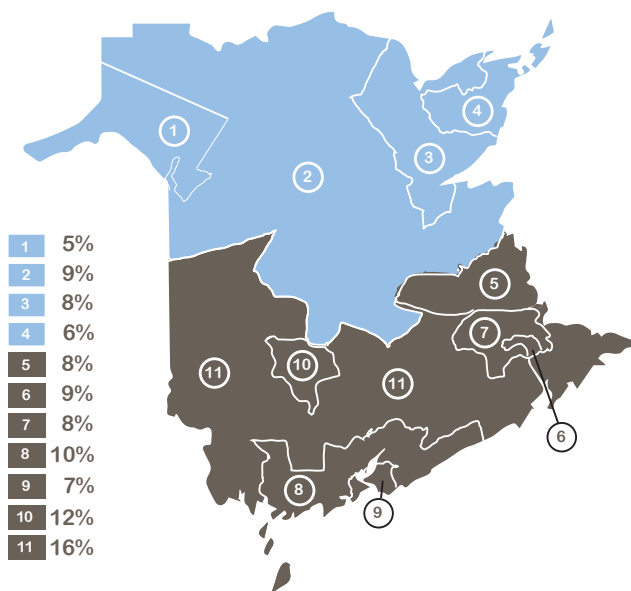


Décisions en 2025

Les audiences se déroulent devant un comité de trois membres de la Commission et sont présidées par la présidente ou le vice-président de la Commission. Les décisions résultant des audiences peuvent être consultées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.nbib-canb.org.

COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	INDICATION INITIALE	SELECTION INITIALE	INDICATION APPROUVÉE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
La Compagnie d'assurance Belair inc.	particuliers (de type familial)	18,60%	12,72%	4,20%	4,20%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	particuliers (de type familial)	23,49%	18,82%	20,12%	18,18%
La Personnelle compagnie d'assurances	particuliers (de type familial)	21,74%	18,84%	18,58%	17,86%
CAA Insurance Company	particuliers (de type familial)	18,52%	9,51%	16,80%	9,51%
The Wawanesa Mutual Insurance Company	particuliers (de type familial)	37,07%	10,68%	39,17%	10,34%
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	particuliers (de type familial)	23,91%	5,54%	24,24%	5,54%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	particuliers (de type familial)	29,60%	7,31%	26,39%	7,31%
Primum compagnie d'assurance	particuliers (de type familial)	42,34%	15,53%	37,90%	15,53%
Compagnie d'Assurances Sonnet	particuliers (de type familial)	10,02%	6,85%	5,82%	5,77%
Compagnie d'assurance Definity	particuliers (de type familial)	13,17%	9,68%	3,98%	3,98%
Facility Association	particuliers (de type familial)	-4,10%	-1,00%	-4,43%	-4,43%
Facility Association	Commerciale	9,00%	9,00%	7,97%	7,97%
Facility Association	Véhicule tout-terrain	7,60%	7,60%	7,51%	7,51%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	particuliers (de type familial)	23,93%	14,99%	16,29%	7,99%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	particuliers (de type familial)	28,39%	21,10%	16,61%	16,61%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	particuliers (de type familial)	28,39%	21,10%	16,61%	16,61%
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale	particuliers (de type familial)	8,08%	4,98%	3,67%	3,67%

Répartition des territoires



Les expositions sont réparties dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires au nord du Nouveau-Brunswick (1-4) représentent 29% de l'exposition des véhicules. Les sept territoires au sud du Nouveau-Brunswick (5-11) représentent 71% de l'exposition des véhicules. Le sud du Nouveau-Brunswick est également l'endroit où se trouvent les trois plus grands centres urbains de la province.

Primes moyennes provinciales

Province	VTF Prime moyenne acquise
T.-N.-L.	1 315 \$ *
N.-É.	1 213 \$ *
Î.-P.-É.	971 \$ *
N.-B.	1 155 \$ *
Ont.	1 742 \$ *
Man.	1 128 \$ **
Sask.	1 143 \$ ***
Alb.	1 627 \$ *
C.-B.	1 461 \$ ****

Données disponibles les plus récentes au moment de la préparation du présent rapport

Légende

ASAG AUTO1010 VTF Prime moyenne globale *

2023-24 Rapport annuel SGI Canada Prime VTF moyenne globale ***

2023 MPI Prime VTF moyenne globale **

2023-24 ICBC Service Plan Report ****

Compréhension des tarifs d'assurance automobile



Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association

La Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) a été créée en 2007 dans le but de partager les meilleures pratiques, d'éduquer, d'échanger des informations et de discuter des enjeux clés par le biais de comités, de conférences et de webinaires. Il s'agit d'une organisation autonome à but non lucratif des organismes provinciaux de réglementation tarifaire de l'assurance automobile. La Commission est membre de la CARR, et la présidente et Chef de direction de la CANB, Marie-Claude Doucet, est actuellement l'ancienne présidente de l'organisation.



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Index des états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	19
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	20
État des résultats d'exploitation et surplus accumulé	21
État de l'évolution de la dette financière nette	23
État des flux de trésorerie	24
Notes complémentaires aux états financiers	25

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

L'opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (la Commission), y compris l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état des résultats d'exploitation et du surplus accumulé, les variations de la dette financière nette, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2025, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détails à la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commission, comme le prévoient les règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous sommes acquittés des autres obligations déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

De plus, les responsables de la gouvernance sont tenus de surveiller le processus entourant les états financiers de la Commission.

(continue)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport de l'auditeur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent avoir une incidence sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous avons exercé un jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus:

- nous avons identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous avons conçu et mis en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous avons recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut comporter de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- nous avons acquis une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- nous avons tiré une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous avons conclu à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les renseignements fournis dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou des circonstances futures pourraient par ailleurs amener de la Commission à cesser son exploitation.
- nous avons évalué la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis dans les notes, et nous avons déterminé si les états financiers représentaient les transactions et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance concernant, en autres, l'étendue et le calendrier prévus des l'audit et les principales constatations de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions noté lors de notre audit.

Whittaker + Estabrooks

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 9 juillet 2025

Chartered Professional Accountants, P.C. Inc.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

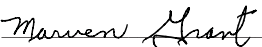
État de la situation financière

31 mars 2025

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 2)	1 136 657 \$	960 885 \$
Comptes débiteurs (notes 2, 3)	3 107 971	2 627 274
Taxe de vente harmonisée recouvrable (note 2)	44 098	175 202
	<u>4 288 726</u>	<u>3 763 361</u>
PASSIFS		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	321 197	145 866
Déductions des employés à payer	15 391	13 330
Évaluations reportées (note 6)	4 129 549	3 833 572
Dette à long terme (notes 3, 7)	91 577	146 523
	<u>4 557 714</u>	<u>4 139 291</u>
DETTE FINANCIÈRE NETTE	<u>(268 988)</u>	<u>(375 930)</u>
ACTIFS NON-FINANCIERS		
Charges payées d'avance (note 2)	7 025	7 554
Immobilisations corporelles (notes 2, 4, 7)	261 963	368 376
	<u>268 988</u>	<u>375 930</u>
SURPLUS ACCUMULÉ	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

ENGAGEMENTS DE LOCATION (note 9)

Au nom de la Commission

 Présidente
 Vice-président

Voir les notes complémentaires aux états financiers

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats d'exploitation et surplus accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
REVENUS (note 2)		
Évaluations	2 830 540 \$	2 622 945 \$
Intérêts	71 348	67 723
Autre revenu	-	358
	2 901 888	2 691 026
DÉCAISSEMENTS OPÉRATIONNELS		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts des employés (note 5)	1 235 402	1 252 312
Loyer	201 535	191 531
Frais de bureau	103 433	122 963
Formation et éducation	59 389	69 903
Intérêts sur la dette à long terme	13 413	18 964
Services de consultation	-	20 859
Amortissement	106 040	132 716
	1 719 212	1 809 248
DÉCAISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
Services d'actuariat	952 706	586 785
Frais d'audience	105 723	100 364
Rémunération de la Commission	105 722	104 829
Réunions et formation des membres de la Commission	19 065	52 506
Services de consultation	-	37 294
	1 182 676	881 778
SURPLUS ANNUEL	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution de la dette financière nette

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	- \$	- \$
SURPLUS ANNUEL		
Amortissement	106 040	132 716
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(18 312)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	372	25,226
Diminution des charges payées d'avance	530	2 831
	106 942	142 461
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	106 942	142 461
DETTE FINANCIÈRE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE	(375 930)	(518 391)
DETTE FINANCIÈRE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(268 988) \$	(375 930) \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus annuel	-	-
Élément sans incidence sur l'écaissée:		
Amortissement	106 040	132 716
	<u>106 040</u>	<u>132 716</u>
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(480 697)	(1 063 249)
Taxe de vente harmonisée recouvrable	131 104	16 315
Comptes créditeurs et charges à payer	175 333	(156 159)
Déductions des employés à payer	2 061	13 330
Produit comptabilisé d'avance	295 977	126 927
Charges payées d'avance	529	2 830
	<u>124 307</u>	<u>(1 060 006)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (utilisées par)	<u>230 347</u>	<u>(927 290)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(18 312)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	372	25,226
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	<u>372</u>	<u>6 914</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(54 947)</u>	<u>(73 262)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (utilisées par)	<u>(54 947)</u>	<u>(73 262)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FLUX DE TRÉSORIE	175 772	(993 638)
ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>960 885</u>	<u>1 954 523</u>
ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>1 136 657 \$</u>	<u>960 885 \$</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêt reçu	<u>71 348 \$</u>	<u>67 723 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2025

1. BUT DE LA COMMISSION

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités de réglementation à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Les normes comptables canadiennes pour le secteur public font parties des principes comptables généralement reconnus au Canada.

Encaisse et les équivalents d'encaisse

Encaisse comprend l'encaisse et les équivalents d'encaisse. La CANB considère les soldes bancaires, nets des découverts, comme de l'encaisse et les équivalents d'encaisse.

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existant mais à offrir les services, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus.

Comptabilisation des revenus

La CANB suit la méthode du report pour comptabiliser les recettes.

Les recettes affectées sont comptabilisées en tant que revenus pour l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont engagées. Les recettes non affectées sont comptabilisées en tant que revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré (*voir note 6*).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement accumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative aux taux et méthodes annuels suivants:

Améliorations locatives	10 années	méthode linéaire
Ameublement et accessoires fixes	5 années	méthode linéaire
Matériel informatique	33 %	méthode d'amortissement dégressif
Logiciel informatique	50 %	méthode d'amortissement dégressif
Logiciel système	50 %	méthode d'amortissement dégressif

La CANB examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les éléments obsolètes. Les subventions gouvernementales sont traitées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année, mais qui n'ont pas été mises en service, ne sont pas amorties tant qu'elles n'ont pas été mises en service.

(continue)

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2025

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Incertitude à des mesures

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs de même que sur la présentation des actifs et passifs éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des décaissements au cours de la période. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Politique en matière d'instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers sur les marchés activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le revenu. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et soumis à un test de dépréciation à chaque période de déclaration. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La CANB est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre de gestion des risques complet pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition et la concentration des risques de la CANB au 31 mars 2025.

(a) Risque de crédit

La CANB est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que des parties fassent défaut sur leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec la même partie ou s'il y a une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires, de sorte qu'elles pourraient être affectées de la même manière par des changements dans les conditions économiques.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit à l'égard des comptes débiteurs sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB éprouvera des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La CANB est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses clients et d'autres sources connexes, les comptes créditeurs et charges à payer, et d'autres obligations.

(c) Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition aux taux d'intérêt de la CANB provient de ses actifs portant intérêt et de sa dette à long terme.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la CANB n'est pas exposée à d'autres risques de prix importants découlant de ces instruments financiers.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	389 578 \$	193 659 \$	195 919 \$	234 877 \$
Ameublement et accessoires fixes	128 816	120 909	7 907	33 621
Matériel informatique	225 143	192 100	33 043	49 690
Logiciel informatique	63 146	62 267	879	1 759
Logiciel système	115 810	91 595	24 215	48 429
	922 493 \$	660 530 \$	261 963 \$	368 376 \$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Régime de retraite

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par l'entremise d'un conseil d'administration. La CANB est tenue de verser les cotisations suivantes au RRPSP:

À compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023 12,0 p. 100 de la rémunération admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028 11,25 p. 100 de la rémunération admissible de l'employé(e).

En vigueur au 1^{er} janvier 2029 les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé(e) seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels cotisés en fonction des pourcentages précédents.

Pour l'année se terminant le 31 mars 2025, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 112 210 \$ (2024 - 112 944 \$).

6. ÉVALUATIONS REPORTÉES ET GESTION DES CAPITAUX

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance de l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en fonction de sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2025

7. DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Prêt de 703732 NB Ltd portant intérêt au taux préférentiel plus 2,0 p.100 par année, remboursable en versements annuels de capital de 73 262 \$ plus intérêts. Le prêt vient à échéance le 31 mars 2027 et est garanti par des améliorations locatives.	<u>91 577 \$</u>	<u>146 523 \$</u>
Les délais de remboursement du capital sont d'environ:		
2026	73 262 \$	
2027	<u>18 315</u>	
	<u>91 577 \$</u>	

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La CANB est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

9. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 10 ans et 6 mois débutant au 1^{er} janvier 2021. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2023 - 31 mars 2031 148 797 \$

1^{er} janvier 2031 - 30 juin 2031 74 399 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour une nouvelle imprimante multifonction Xerox en avril 2020. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2021 - 31 mars 2025 1 662 \$

1^{er} avril 2025 - 31 octobre 2025 831 \$

Annexe B

Dépôts examinés en 2025

Les directives de dépôt de la CANB détaillent pour l'industrie la manière et les spécifications attendues dans les dépôts effectués tout au long de l'année. Les directives sont affichées sur le Web de la CANB.

Les documents suivants peuvent être consultés ou téléchargés sur le site Web de la CANB en scannant le code QR applicable :

Dépôts de demande et directives



Décisions



Véhicules particuliers (de type familial)

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ

Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	0,00%
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	0,00%
La Compagnie d'assurance Belair inc. (1 ^{er} dépôt)	0,00%
La Compagnie d'assurance Belair inc. (2 ^e dépôt)	Examen en cours
CAA Insurance Company	2,98%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	-8,45%
Continental Casualty Company	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (1 ^{er} dépôt)	2,92%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (2 ^e dépôt)	Examen en cours
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	1,72%
Compagnie d'assurance Definity (1 ^{er} dépôt)	Examen en cours
Compagnie d'assurance Definity (2 ^e dépôt)	Examen en cours
Échelon Assurance (1 ^{er} dépôt)	3,00%
Échelon Assurance (2 ^e dépôt)	Examen en cours
Assurances spécialisées Endurance ltée	Examen en cours
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	0,00%
Hartford Fire Insurance Company	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Examen en cours
Intact Compagnie d'assurance	Examen en cours
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0,00%
Société d'assurance général Northbridge	0,00%
Pafco, compagnie d'assurance	0,00%
Pembroke Compagnie d'Assurance	0,00%
La Personnelle compagnie d'assurances	0,00%
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	-1,63%
Primum compagnie d'assurance (1 ^{er} dépôt)	0,00%
Primum compagnie d'assurance (2 ^e dépôt)	Examen en cours
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Examen en cours
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance (1 ^{er} dépôt)	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance (2 ^e dépôt)	Examen en cours
Assurances Sompo du Japon Inc.	Examen en cours
Compagnie d'Assurances Sonnet	Examen en cours
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	0,00%
Compagnie d'assurance habitation et auto TD (1 ^{er} dépôt)	0,00%
Compagnie d'assurance habitation et auto TD (2 ^e dépôt)	Examen en cours
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	0,00%
United General Insurance Corporation	Examen en cours
Compagnie d'assurance Verasure	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company (1 ^{er} dépôt)	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company (2 ^e dépôt)	Examen en cours
XL Specialty Insurance Company	0,00%
Compagnie d'assurance Zenith	0,00%

* L'annexe B comprend les dépôts qui ont été soumis et examinés en 2025

* Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport

Véhicules commerciaux et interurbains

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada (2 ^e dépôt)	Interurbain	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Commercial	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance (2 ^e dépôt)	Interurbain	0,00%
Continental Casualty Company (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
Continental Casualty Company (2 ^e dépôt)	Interurbain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commercial et interurbain	0,01%
Compagnie d'assurance Definity (1 ^{er} dépôt)	Commercial et interurbain	0,00%
Compagnie d'assurance Definity (2 ^e dépôt)	Commercial	Examen en cours
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Commercial et interurbain	0,00%
Échelon Assurance	Commercial et interurbain	3,00%
Assurances spécialisées Endurance ltée	Commercial	Examen en cours
Facility Association	Interurbain	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Commercial et interurbain	2,98%
Hartford Fire Insurance Company	Commercial	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island (1 ^{er} dépôt)	Commercial	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island (2 ^e dépôt)	Interurbain	Examen en cours
Intact Compagnie d'assurance	Commercial et interurbain	2,30%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (1 ^{er} dépôt)	Interurbain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (2 ^e dépôt)	Commercial	0,00%
Société d'assurance général Northbridge	Commercial et interurbain	2,93%
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Commercial	Examen en cours
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Commercial	1,79%
La Protectrice société d'assurance (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
La Protectrice société d'assurance (2 ^e dépôt)	Interurbain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Commercial	2,83%
Assurances Sompo du Japon Inc.	Commercial	Examen en cours
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,02%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (2 ^e dépôt)	Interurbain	0,01%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Commercial et interurbain	-2,49%
United General Insurance Corporation	Commercial	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company	Commercial	Examen en cours
XL Specialty Insurance Company	Commercial et interurbain	0,00%

* L'annexe B comprend les dépôts qui ont été soumis et examinés en 2025
 * Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport



Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

15 Market Square, bureau 601, Saint John
Nouveau-Brunswick E2L 1E8 Canada

www.nbib-canb.org

